

toute autre personne intéressée et les convoquer à une réunion. La loi prévoit la construction de laboratoires et d'autres moyens de recherche nécessaires, ainsi que l'établissement de régions d'expérimentation forestière sur les terres fédérales et la réglementation relative à la protection, le soin et la gestion de ces régions.

Afin de remplir ses fonctions, le ministère compte une Direction de l'administration, trois Directions de recherches et une Division de l'économique. La première Direction comprend les services du ministère qui ne s'occupent pas de recherches scientifiques ni d'études économiques. Elle compte cinq sections: Section des ententes avec les provinces, Section de l'aménagement forestier, Service de l'information et des renseignements techniques, Services du personnel et Services de l'administration. La Section des ententes avec les provinces veille à l'administration des ententes fédérales provinciales sur le partage des frais. (Voir pp. 523-524.) La Section de l'aménagement forestier fait le relevé des forêts sur les terres de la Couronne et fournit des conseils et de l'aide aux organismes préposés à la gestion forestière. Elle s'occupe aussi de la gestion des forêts, y compris l'emploi du bois dans certaines régions au nom des autres ministères gouvernementaux, la plus importante de ces régions étant celle de l'entraînement militaire au camp Gagetown (N.-B.). Elle collabore avec le Bureau de l'aide extérieure dans l'exécution de ses programmes d'assistance technique ayant trait aux relevés forestiers dans d'autres pays. Le Service de l'information et des renseignements techniques remplit des fonctions relevant de l'exploitation et des services puisqu'il compte un programme d'information publique sur les forêts ainsi que des services de bibliothèque, de rédaction et de travaux techniques. Un vaste programme de relations extérieures et d'information, en voie d'élaboration, comprendra la production et la distribution d'un certain nombre de publications de vulgarisation visant à rendre le public plus conscient de l'importance des ressources forestières du Canada et de la nécessité de les conserver; la distribution de publications scientifiques et l'interprétation des travaux scientifiques du ministère pour le grand public; l'emploi de la presse, de la radio et de la télévision; la production d'envois, d'étalages et d'enseignes; et la constitution d'une photothèque dans le domaine forestier. Les Services du personnel et les Services de l'administration desservent tout le ministère.

Les fonctions des trois Directions de recherches et de la Division de l'économique sont décrites ci-après.

Direction des recherches forestières.—Les fonctions de cette Direction sont les suivantes: (1) fournir des données de base sur la répartition, la croissance, l'évolution et le comportement caractéristiques des variétés d'arbres forestiers qui constituent la gamme variée des genres forestiers de tous les milieux canadiens et (2) élaborer de nouvelles méthodes de gestion forestière et de répression des incendies, faire l'essai de ces méthodes et les perfectionner. Sept bureaux régionaux au Canada mettent ce programme en œuvre, souvent en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les fonctionnaires forestiers des provinces, avec d'autres organismes de recherche, avec les universités ou avec l'industrie.

La recherche en matière d'aménagement porte sur la sylviculture, la biologie forestière, les terres boisées et le cubage des forêts. Plusieurs des études sylvicoles s'appliquent a) à découvrir les causes du succès ou de l'échec du reboisement naturel à la suite de la pratique de certaines méthodes d'abattage et de diverses méthodes de traitement des pépinières, b) à comparer les différentes méthodes d'ensemencement et de plantation, et c) à déterminer les effets de différentes méthodes de coupe intermédiaire sur le développement des arbres et des peuplements résiduels. On étudie l'évolution de la plupart des principales classes de forêts. On fait appel aux techniques de la sylviculture ainsi qu'aux recherches portant sur la réglementation de la coupe et sur les méthodes de protection afin d'établir comment maintenir le rendement optimum. On étudie les rapports entre la croissance et l'emplacement des forêts afin d'en déterminer la productivité à long terme. On cherche à établir quels sont les degrés de lumière, de température et d'humidité propres à assurer les meilleures conditions de croissance et de développement aux jeunes brins de plusieurs essences importantes. On étudie les processus physiologiques de croissance et de reproduction d'un certain nombre d'essences. Le programme d'hybridation comprend